MODALITES DE PARTICIPATION A L'OPERATION GONCOURT DES LYCEENS

1. A qui s'adresse le Goncourt des Lycéens ?

L'opération s'adresse à tous les publics lycéens : tous les niveaux sont concernés (de la seconde aux classes de BTS), toutes les séries, littéraires, scientifiques, technologiques ou agricoles sont susceptibles de participer.

Pour l'année scolaire 2015-2016, deux classes de lycée de l'Académie de Lille seront retenues sur le département Nord-Pas-de-Calais : une classe de lycée général ou technologique et une classe de lycée professionnel.

L'Opération Goncourt des lycéens mobilise dans les établissements participants une classe entière en effectif complet et n'est pas une activité de lecture proposée à des élèves volontaires. Elle est accompagnée par le professeur de français et le professeur documentaliste et bénéficie du soutien du chef d'établissement et de l'équipe enseignante pour le suivi du projet. Chaque lycée sélectionné est parrainé par la Fnac de la ville où il est situé qui fournit gratuitement les livres à la classe.

2. Quels sont les engagements des établissements participants?

- Les lycéens lisent la même sélection que les académiciens Goncourt. Elle correspond à la liste publiée en septembre. L'inscription au PGL implique une acceptation totale, sans réserve aucune, de la sélection Goncourt.

- Même si ce n'est pas obligatoire, il est conseillé aux enseignants d'inciter à la lecture de l'intégralité de la sélection, même si la faisabilité est parfois difficile, compte tenu des délais. Les délégués de classe qui représentent la classe aux rencontres régionales doivent avoir lu l'ensemble de la sélection.

- Par ailleurs, le chef d'établissement de chaque lycée participant s'engage à :
  - faciliter la participation d'une représentation au moins à la réunion de présentation à Paris (l'enseignant et/ou le documentaliste). Les frais de déplacement (transport et repas) sont à la charge du lycée.
  - prendre en charge le déplacement de l'élève délégué accompagné d'un enseignant aux délibérations régionales.
  - verser la participation forfaitaire de 900 € si et seulement s'il souhaite participer aux Rencontres nationales Goncourt des lycéens de Rennes et que sa candidature est retenue.

3. Quel est le calendrier du Goncourt des lycéens ?

Sous réserve de confirmation par la parution de la circulaire d'information du Prix Goncourt des Lycéens 2015-2016, le calendrier du Goncourt des Lycéens se déroule habituellement comme suit :

Entre mars et mai

• Dépôt des candidatures auprès de la DAAC du Rectorat de Lille.

Entre mai et juin

• Un jury académique sélectionne deux candidatures : une classe de Lycée Général ou Technologique ; une classe de Lycée Professionnel.

• Les DAAC informent l'association Bruit de Lire des établissements retenus.

• L'association leur envoie le Mode d'emploi du Prix et une fiche d'identité à remplir concernant la classe participante.

Juin – début juillet

• Une réunion d'information à l'intention de l'enseignant et/ou du documentaliste en charge de la classe Goncourt est organisée **fin juin** par l'association Bruit de Lire.

• **L'établissement organise et prend en charge** le déplacement à Paris pour la réunion d'information.

Début septembre *(Date officielle à paraître dans la circulaire ministérielle)*
• Publication de la sélection de l'Académie Goncourt.
• Réception des livres offerts par la Fnac.
• Début des lectures et des échanges.
• Un appel à candidature est lancé auprès des lycées pour les Rencontres nationales Goncourt de Rennes qui ont lieu habituellement la première semaine du mois de décembre.

Octobre – début novembre *(dates officielles à paraître dans la circulaire ministérielle)*
• Organisation par la Fnac de 6 à 8 forums régionaux réunissant des écrivains de la sélection.
• Au terme de la période de lecture, la classe élit **un délégué** qui la représentera lors des délibérations par région Goncourt. Le délégué doit avoir lu l'ensemble de la sélection.
• Après d'ultimes discussions, chaque classe choisit les trois romans qu'elle considère comme les meilleurs. Le choix de la classe ne sera communiqué que lors des délibérations.

Vers la mi- novembre : Les délibérations dans les 6 régions Goncourt
(Date officielle à paraître dans la circulaire ministérielle)

• Les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.
• La Fnac prend en charge l'organisation logistique de ces délibérations.
• Le délégué de chaque classe et l'enseignant responsable se rendront jusqu'au centre de délibération de la région Goncourt à laquelle ils appartiennent. Le coordonnateur régional de la Fnac décide du lieu et en informe les enseignants.
À l'issue des débats, les **deux délégués de région** proclament publiquement les titres des trois romans sélectionnés, **sans les hiérarchiser**.

Vers la fin novembre : Les délibérations nationales à Rennes :
(Date officielle à paraître dans la circulaire ministérielle)

• L'organisation logistique et les déplacements des délégués régionaux sont pris en charge par la Fnac et l'association *Bruit de Lire*.
• La veille des délibérations nationales vers 18h, les délégués et leurs enseignants seront accueillis à Rennes.
• Le Prix Goncourt des Lycéens est annoncé vers 12h45 devant la presse.

Vers la fin novembre : Les Rencontres nationales Goncourt des lycéens à Rennes
(Date officielle à paraître dans la circulaire ministérielle)

•La participation à ces Rencontres est basée sur le volontariat et n'est donc pas obligatoire. Une participation forfaitaire de 900 € est demandée à chaque classe présente aux Rencontres nationales Goncourt des lycéens.
•Le nombre de classe, pouvant être accueilli étant limité, une candidature motivée sera demandée courant septembre 2015 aux classes intéressées. Une commission étudiera les candidatures. Le choix reposera sur le respect des délais demandés, les motivations exposées et veillera à une répartition géographique équitable.

4. Comment participer?

Le choix des lycées participants est confié au Délégué académique aux arts et à la culture du Rectorat de Lille.
Pour permettre la sélection des participants à l'opération Prix Goncourt des Lycéens 2015-2016, les équipes intéressées, doivent adresser, via leur chef d'établissement, un dossier de candidature à la coordonnatrice DAAC, Chargée de la commission Livre et Lecture, au plus tard le 13 mai 2015, par voie numérique à : secretariat.daac@ac-lille.fr.

Constitution du dossier de candidature

- Une présentation sommaire du projet envisagé dans le cadre de l'opération ;
- Une lettre de motivation ;
- Une présentation d'un exemple de projet de lecture déjà mené avec les élèves ;
- Le formulaire d'inscription rempli et validé par le chef d'établissement.